

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél: 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 50530 DRAGEY RONTON	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2 , rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÉGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

## DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES de SARTILLY**  
 66, Grande Rue  
 50530 SARTILLY

**PROJET :**  
 AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EXISTANT  
 EN LAVERIE EQUINE

**D.C.E.**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**R.C.**

Janvier 2011 - Indice A

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÈGLEMENT DE CONSULTATION	Date	Janvier 2011

## Sommaire de RÉGLEMENT DE CONSULTATION

<b>RÈGLEMENT DE CONSULTATION</b> .....	<b>4</b>
<b>1 OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>4</b>
1.1 Maître d'ouvrage.....	4
1.2 Maître d'oeuvre.....	4
1.3 Contrôle technique.....	4
1.4 Coordination sécurité et protection de la santé .....	4
1.5 Coordinateur O.P.C .....	4
1.6 Mission " HAND\.....	4
1.7 Type de marché.....	4
1.8 Lieu d'exécution du marché .....	5
1.9 Formes des marchés .....	5
<b>2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES</b> .....	<b>5</b>
2.1 Nature et étendue des travaux.....	5
2.2 Description concernant les achats complémentaires.....	5
2.3 Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles .....	5
2.4 Options .....	5
2.5 Variantes .....	6
2.6 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières.....	6
2.7 Propriété intellectuelle des projets .....	6
<b>3 DECOMPOSITION PAR LOTS</b> .....	<b>6</b>
<b>4 DUREE DU MARCHÉ</b> .....	<b>6</b>
<b>5 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	<b>6</b>
<b>6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	<b>7</b>
<b>7 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ</b> .....	<b>7</b>
7.1 Cautionnement et garanties exigées.....	7
7.2 Modalité essentielles de financement et de paiement et/oi références aux textes qui les reglementent.....	7
7.3 Formes juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services .....	7
7.4 Langue de rédaction des propositions .....	7
7.5 Monnaie.....	7
<b>8 CONDITIONS DE PARTICIPATION</b> .....	<b>8</b>
8.1 Critères de selection des candidatures .....	8
8.2 Situation juridique - référence requises.....	8
8.3 Capacité économique et financière - références requises .....	8
8.4 Références professionnelles et capacité technique - références requises.....	8
8.5 Conditions propres au marchés de services.....	9
<b>9 NOMBRE DE CANDIDATS</b> .....	<b>8</b>
<b>10 CRITERES D'ATTRIBUTION</b> .....	<b>8</b>
10.1 Critères de sélection .....	8/9
10.2 Droit de préférence .....	9
<b>11 PROCEDURE</b> .....	<b>9</b>
<b>12 DELAI D'URGENCE</b> .....	<b>9</b>
<b>13 CONDITIONS DE DELAI</b> .....	<b>10</b>
<b>14 CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>10</b>
14.1 Compléments à apporter au CCTP .....	10
14.2 Attribution du marché.....	10

<b>Maître d'ouvrage:</b> Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	<b>Projet:</b> Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice  Phase	A  DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÉGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

<b>15 REMISE DES DOSSIERS DE CONSULTATION .....</b>	<b>10</b>
<b>16 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES .....</b>	<b>10</b>
<b>17 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AU CANDIDAT PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE .....</b>	<b>10</b>
<b>18 MODALITE DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>10/11</b>
<b>19 REMISE D'ÉCHANTILLON OU DE MATÉRIELS DE DÉMONSTRATION .....</b>	<b>11</b>
<b>20 MODALITE DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>12</b>
20.1 Par voie électronique .....	12
20.2 Sous forme d'un support papier .....	12
<b>21 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>12</b>

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÉGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

# RÉGLEMENT DE CONSULTATION

## 1 OBJET DU MARCHÉ

### 1.1 Maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par :

**Communauté de Communes de SARTILLY – 66, Grande Rue - 50530 SARTILLY**  
**Tél : 02 33 79 38 61 - Fax: 02 33 79 38 61**

### 1.2 Maître d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par:

**Isabelle BRICE- Architecte DPLG – 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY - Tél: 02 33 48 19 51- Fax: 02 33 48 13 81**  
Le marché confié à la maîtrise d'oeuvre est une mission de base, option "VISA" au sens de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

### 1.3 Economiste

Sans objet

### 1.4 Contrôle technique

La mission de contrôle technique sera assurée par:  
SOCOTEC – AGENCE DE CHERBOURG – Bureau de Saint Lo – ZAC du Bois Ardent – 50000 SAINT LO  
Tél : 02.33.05.32.77 – Fax : 02.33.55.19.89

Et comportera:

- Mission "L" relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements
- Mission « LE » relative à la solidité des existants
- Mission "SEI-IN" relative à la sécurité des personnes - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques en ERP
- Mission « HAND » relative à l'accessibilité des constructions par les personnes handicapées

### 1.5 Coordination sécurité et protection de la santé

Conformément à l'article R-238-8 du Code du Travail, la présente opération est classée:

- **5<sup>ème</sup> catégorie**: opérations soumises à l'obligation d'établir un plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC - SPS)

La mission de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé est confiée à:  
Désignée dans le présent document "coordonnateur SPS" :  
SOCOTEC – Mr MATHIEU

### 1.6 Coordinateur O.P.C

Sans objet

### 1.7 Mission " HAND"

Les missions "HAND" , "HAND et CO" et "BRD", avec attestation prévue par l'article L 111-7-4 après achèvement des travaux, relatives au respect des prescriptions réglementaires pour l'accès des personnes handicapées et des brancards, seront assurées par:

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÈGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

— Le bureau de contrôle ci-dessus visé

- Mission « Hand » : Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

La présente consultation concerne les travaux de:

**Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine – Les Blins – 50530 DRAGEY RONTHON**

## 1.8 Coordinateur S.S.I

Sans objet

## 1.9 Objet du Marché

La présente consultation concerne les travaux de :

Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine – Les Blins – 50530 DRAGEY RONTHON

## 1.10 Type de marché

Le présent marché est un **marché de travaux d'exécution**

## 1.11 Lieu d'exécution du marché

Les travaux seront situés sur la **Commune de DRAGEY RONTHON – Les Blins – 50530 DRAGEY RONTHON**

## 1.12 Formes des marchés

Le marché n'est pas un marché à tranches

# 2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

## 2.1 Nature et étendue des travaux

Les travaux concernent : **L'aménagement intérieur d'un bâtiment existant transformé en en laverie de linge équine avec création d'un bureau et de sanitaires au rez-de-chaussée.**

## 2.2 Description concernant les achats complémentaires

Sans objet

## 2.3 Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles

Sans objet

## 2.4 Options

Chaque candidat devra répondre aux OPTIONS demandées dans le cadre du dossier de consultation des entreprises (D.C.E)  
Les options demandées au CCTP seront calculées par application d'un prix global forfaitaire, en incidence par le prix de base - incidence en plus ou moins value.

## 2.5 Variantes

Des variantes pourront être proposées par les candidats (limitées à 2) dérogeant aux dispositions du CCTP et de ses annexes, sous réserve d'en prendre en charge les sujétions qu'elles impliquent.

Toute variante ne pourra être examinée que si le candidat a présenté une offre correspondant à la demande du C.C.T.P, désignée offre de base.

Elle ne sera retenue que dans l'appréciation d'une amélioration de l'offre de base au regard des critères énoncés au présent Règlement de la Consultation.

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÈGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'offre de base sera examinée avant toute variante.

## 2.6 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques particulières – CCTP –  
Il appartient aux candidats de définir le projet d'exécution et d'apporter à l'appui de leur offre toutes les précisions utiles à la compréhension de ce projet et des solutions qu'ils préconisent.  
Le projet tiendra compte de la réglementation en vigueur et des normes applicables (normes, DTU, CPT, fascicules, etc.)

## 2.7 Propriété intellectuelle des projets

Propriété exclusive de la maîtrise d'oeuvre

## 3 DECOMPOSITION PAR LOTS

Les travaux ne sont pas décomposés en tranches  
Les travaux sont divisés en **8 lots** qui seront traités en marchés séparés à savoir:

N°	DESIGNATION DES LOTS
LOT 01	TERRASSEMENTS – ASSAINISSEMENT - VRD
LOT 02	MACONNERIE - CARRELAGES - FAIENCES
LOT 03	CHARPENTE
LOT 04	COUVERTURE
LOT 05	MENUISERIE EXTERIEURE DOUBLAGE – ISOLATION – PLATRIERIE - MENUISERIE INTERIEURE
LOT 06	ELECTRICITE – VENTILATION
LOT 07	PLOMBERIE
LOT 08	PEINTURE

L'opération sera traitée en lots séparés, les entreprises pouvant répondre pour un ou plusieurs lots.  
Les offres seront examinées lot par lot, les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

Dans le cas où plusieurs lots seraient attribués à un même titulaire, il sera possible de signer avec ce titulaire un seul marché regroupant tous ces lots.

L'offre de l'entreprise devra porter sur la totalité du lot (ou des lots) pour lequel (ou lesquels) elle soumissionne.

## 4 DUREE DU MARCHÉ

Le marché sera réalisé sur une durée de **O4 mois** à compter de sa notification, compris période de congés payés et phase de préparation de **15 jours**, intempéries prévisibles de 15 jours ouvrables  
Date prévisionnelle de début des travaux : **Début MARS 2011**

## 5 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **DIX (10) jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.  
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **CENT VINGT JOURS (120)** à compter de la date de remise des offres.

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÉGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

## 7 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

### 7.1 Cautionnement et garanties exigées

Une garantie à première demande ou, en cas d'accord des deux parties, une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues aux articles 102 et 103 du Code des Marchés Publics (CMP) peut être demandée en remplacement d'une retenue de garantie.

Cette garantie ou cette caution doit être constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte.  
En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

Une garantie à première demande ou, en cas d'accord des deux parties, une caution personnelle et solidaire sera constituée en contre partie de l'avance (article 89 du CMP).

Elle devra être constituée en totalité avant le versement, par mandat administratif, de cette avance.

### 7.2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

#### a) Financement

Le marché sera financé par le budget du maître d'ouvrage (fonds propres) et subventions publiques.

#### b) Modalité de paiement

Une avance pourra être demandée par le titulaire du marché dans le cadre de l'application de l'article 87 du CMP.  
Un acompte pourra être demandé par le titulaire dans le cadre de l'application de l'article 91 du CMP.  
Conformément à l'article 101 du CMP, une retenue de garantie égale à 5 % (cinq centimes par Euro) sera appliquée sur l'ensemble du marché, et prélevée au fur et à mesure du règlement des acomptes.

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement administratif soit à titre d'acomptes, soit à titre de règlement partiel, définitif ou pour solde.

Le taux d'intérêt à prendre en compte pour le calcul des intérêts moratoires est le taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir, majoré de deux points.

### 7.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Les candidats peuvent se présenter en groupement conjoint ou solidaire d'entreprises, pour chaque lot.  
Le maître d'ouvrage informe les candidats que pour l'exécution du marché, le groupement devra être solidaire.  
Le maître d'ouvrage interdit les candidatures multiples (candidat seul à un ou plusieurs lots, et candidat en groupement sur la même consultation).

### 7.4 Langue de rédaction des propositions

Langue de rédaction des propositions et de toute documentation: **FRANCAIS**

### 7.5 Monnaie

Les offres devront être présentées en **EURO**

## 8 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÉGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

## 8.1 Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du code des marchés publics  
Les candidatures seront jugées par rapport :

- aux garanties et capacités techniques et financières du candidat
- aux références du candidat

## 8.2 Situation juridique - références requises

Le candidat devra fournir les attestations sur l'honneur relatives à l'interdiction de concourir aux marchés publics, aux obligations en matière de droit du travail et aux obligations fiscales et sociales.  
Si l'entreprise est en redressement judiciaire, copie du jugement.

## 8.3 Capacité économique et financière - références requises

Le candidat devra fournir le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices clos de sa société

## 8.4 Références professionnelles et capacité technique - références requises

Le candidat devra fournir une liste de référence des principales réalisations effectuées au cours des trois dernières années pour des travaux semblables à l'objet du présent marché (nom du destinataire, objet, montant et date de l'opération).  
Il devra, aussi, fournir ses certificats de qualification s'il en possède.

## 8.5 Conditions propres aux marchés de services

Sans objet

## 9 NOMBRE DE CANDIDATS

Sans objet

## 10 CRITERES D'ATTRIBUTION

### 10.1 Critères de sélection

La sélection des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics  
Soit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères, ci-dessous, avec leur pondération:

1.	Valeur technique	40%
2.	Prix des prestations	40%
3.	Délais	20%

Chaque critère sera noté de 1 à 10 et affecté du coefficient correspondant.

Pour les lots techniques, le délai global TCE sera imposé et les interventions seront programmées en fonction de l'avancement des autres intervenants.

Les entreprises soumissionnaires qui n'auraient pas précisé leur délai d'exécution sur l'acte d'engagement se verront imposer le délai figurant au planning prévisionnel joint au DCE.

Le délai de référence sera celui du planning ci-avant visé.

Suivant le délai indiqué par l'entreprise, celle-ci se verra attribuer une note allant de 1 à 10.

Le jugement de la **valeur technique** de l'offre s'effectuera selon la grille ci-dessus :

QUALITE DE LA PRESTATION PROPOSEE	NOTE DE 1 A 10

<b>Maître d'ouvrage:</b> Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61 Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	<b>Projet:</b> Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
RÉGLEMENT DE CONSULTATION		Date	<b>Janvier 2011</b>

1- Méthodologie  
 2 – Moyens mis en oeuvre  
 3 – Références et provenances des matériels et matériaux proposés

MOYENNE QUALITE (1+2+3/3)

Avant toute décision quant au résultat de la consultation, une négociation pourra avoir lieu avec les candidats ayant remis une offre. Les mêmes critères de jugements seront intégralement repris pour juger les éventuelles négociations. A l'issue des négociations un document finalisant les conditions d'exécution du marché sera signé entre le maître d'ouvrage et le prestataire retenu.

L'attributaire sera le candidat ayant obtenu la note la plus élevée après négociation éventuelle.

En cas d'ex aequo, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu.

Si l'égalité persiste et en dernier ressort le prix départagera les candidats ex aequo.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'acte d'engagement, prévaudra sur toutes autres indications.

## 11 PROCEDURE

Le présent marché est une procédure **adaptée - Article 28 du CMP**

## 12 DELAI D'URGENCE

Sans objet

## 13 CONDITIONS DE DELAI

La date limite de réception des offres est fixée au : **03 février 2011 à 12 heures, date et heure impérative**

## 14 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 14.1 Compléments à apporter au CCTP

Il est fortement conseillé au candidat de se rendre sur place afin d'évaluer de façon précise l'ensemble des prestations qu'il aura à exécuter pour mener à bien les travaux qu'il prend à sa charge dans le respect des normes et réglementation en vigueur. Il appartient aux candidats de définir le projet d'exécution et d'apporter à l'appui de leur offre toutes les précisions utiles à la compréhension de ce projet et des solutions qu'ils préconisent.

Le projet tiendra compte de la réglementation en vigueur et des normes applicables (normes, DTU...)

### 14.2 Attribution du marché

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 10 jours à notification de la demande, les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du code des marchés publics.

## 15 REMISE DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Les dossiers de consultation des entreprises seront remis en un exemplaire à chaque candidat:

- frais de reprographie à la charge de l'entreprise
- frais d'envoi: à la charge de l'entreprise

Ils seront à retirer à :

**1 - GRANVILLE-REPRO**  
**162, avenue de la Liberté – 50400 GRANVILLE**  
**Tél : 02 33 49 74 87- Fax : 02 33 49 75 00**

Ils seront consultables et téléchargeables gratuitement :

- sur le site: [www.granville-repro.com](http://www.granville-repro.com)

<b>Maître d'ouvrage:</b> Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	<b>Projet:</b> Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÉGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

2 – Sur le site de la Communauté de communes de Sartilly Porte de la Baie :  
<http://www.portedelabaie.com/fr/marches-publics.html>

## 16 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Les marchés seront conclus sur la base des prix unitaires remis par l'entrepreneur.  
 La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complétée sur la base des prix unitaires constituera le cadre de référence du prix global remis par l'entrepreneur.

## 17 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AU CANDIDAT PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le présent dossier de consultation, fourni par le maître d'ouvrage, comprend les pièces suivantes hors le CCAG (non fourni) qui est applicable pour toutes les clauses administratives :

- Avis d'Appel Public à la Concurrence - AAPC
- Acte d'Engagement + annexes 1 et 2 - AE
- Dossier qualité
- Règlement de Consultation – RC
- Cahier des Clauses Techniques Particulières – CCTP – établi par lots
- Dossier de plans établis par l'architecte
- Plan Général de Coordination Sécurité protection de la santé – PGC
- Rapport initial de Mission de Contrôle technique
- Copie de l'arrêté du permis de construire accompagné des vœux accessibilité et sécurité
- Planning prévisionnel
- Etude pour l'assainissement

### **Note :**

- la décomposition du prix global et forfaitaire n'est contractuelle qu'en ce qui concerne les prix unitaires qui servent de référence pour le règlement des travaux modificatifs éventuels – celle-ci est exigée avec l'offre pour les besoins de l'analyse.
- le **dossier qualité** doit être impérativement rempli et complété, et transmis, avec les dossiers de candidature de chaque entreprise soumissionnaire, par chacune d'elle afin de permettre l'évaluation des critères d'attribution et de pondération des offres.
- le PGC établi par le CSPS est un document non contractuel du fait de son évolution en cours d'exécution du chantier mais opposable aux entreprises intervenantes.

## 18 MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront présentées en **une SEULE enveloppe** comprenant les **documents relatifs à la candidature et à l'offre**:

- les justifications relatives aux garanties professionnelles et financières des candidats
- les renseignements, références, attestations, certificats... visés à l'article 44 et 45 et suivants du Code des Marchés Publics :
  - \* les renseignements, références, attestations, certificats visés à l'article 45 et suivants du Code des Marchés Publics sur papier libre ou en remplissant les formulaires DC4 et DC5 disponibles sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)
  - \* les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du code du travail. Dans l'hypothèse où le candidat dispose de ces pièces, il est invité à les remettre dès la candidature
  - \* attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail
  - \* si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
  - \* la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
  - \*

<b>Maître d'ouvrage:</b> Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	<b>Projet:</b> Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	<b>RÈGLEMENT DE CONSULTATION</b>		Date <b>Janvier 2011</b>

- \* la déclaration sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales (les documents seront exigibles à la signature du marché)
- un acte d'engagement et ses annexes : cadre ci-joint à compléter, daté et signé par les représentants qualifiés des entreprises (accompagné des demandes d'acceptation de sous traitant, d'agrément des conditions de paiement par les sous traitants désignés au marché. Que des sous traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer à l'annexe 2 de l'acte d'engagement, le montant des prestations qu'il envisage de sous traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, en double exemplaire, daté et signé (+ cachet commercial de l'entreprise)
- les plans des éléments proposés en variante  
Les dates et signatures des documents précités seront obligatoirement originales – Tous les documents fournis devront être originaux, signés et paraphés
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adapter pour l'exécution des prestations  
 Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat.  
 En particulier, il devra y être joint :
  - \* les indications concernant la proposition de méthode de travail, des moyens mis en œuvre, des délais d'exécution, la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants afin d'évaluer la valeur technique de l'offre
  - \* une liste des sous-traitants que le concurrent envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage après conclusion du marché.

Toute pièce manquante pourra entraîner le rejet de l'offre.

Par ailleurs, si le candidat se présente en groupement d'entreprises, tous les membres du groupement devront fournir l'ensemble des certificats mentionnés ci dessus, à l'exception du DC 4.

Dans l'hypothèse où le candidat dispose de l'état annuel des certificats reçus (formulaire DC7) ou de la liasse 3666, il est invité à remettre ce document dès la candidature (Afin de satisfaire au b) du I de l'article 46 du CMP, Le candidat établi dans un État autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États, où un tel serment n'existe pas, par une déclaration faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les références de son entreprise, à établir pour chaque candidat qui serait signataire du marché.

L'entreprise sera tenue de préciser ses références et fournir copie des certificats annuels

Les candidats devront également fournir :

- les moyens en personnels et les moyens techniques
- les garanties financières
- les références de moins de 3 ans pour des prestations similaires
- les certificats de qualification professionnelle ou références équivalentes

Le projet de marché qui sera établi lors de la désignation des entreprises adjudicataires comprendra :

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Ces documents seront acceptés sans modification et paraphés lors de la passation des marchés avec les entreprises déclarées adjudicataires.

## 19 REMISE D'ÉCHANTILLON OU DE MATÉRIELS DE DÉMONSTRATION

Dispositions du CCTP applicables

## 20 MODALITE DE REMISE DES OFFRES

Les dossiers seront transmis sous la forme d'un support papier.

En aucun cas, ils ne pourront être transmis sur un support physique électronique.

### 20.1 Par voie électronique

Sans objet

### 20.2 Sous forme d'un support papier

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de SARTILLY 66, Grande Rue 50530 SARTILLY Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61	Projet: Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine Les Blins 505320 SARTILLY	Indice Phase	A DCE
Isabelle BRICE- Architecte DPLG 2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81	RÈGLEMENT DE CONSULTATION	Date	<b>Janvier 2011</b>

Les dossiers devront être présentés sous pli cacheté **contenant UNE enveloppe cachetée**  
Elle devra contenir l'intégralité des documents visés à l'article 18 et sera adressées à :

**Communauté de Communes de SARTILLY**  
**66, Grande Rue - 50530 SARTILLY - Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61**

avec la mention : " **NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS**

Offre pour les travaux de "**Aménagement d'un bâtiment existant en laverie équine " - Lot n° .....**"

Les dossiers devront être transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité, à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date et l'heure fixée à l'article 13 du présent document

Les dossiers pourront donc être transmis par la Poste, par un transporteur ou remis contre récépissé à cette même adresse

- S'ils sont envoyés par la poste, ils devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal
- S'ils sont envoyés par un transporteur, ils devront l'être à cette même adresse avec avis de réception signé et daté par **un agent de la Communauté de Communes de SARTILLY**
- S'ils sont remis contre récépissé, ils devront l'être à cette même adresse et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Tout autre moyen invalidera l'offre.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou dans une présentation différente de celle ci-avant décrite, ne seront pas retenus  
Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## 21 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres une demande sous forme papier à :

- **Pour les renseignements administratifs:**

**Communauté de Communes de SARTILLY**  
**66, Grande Rue - 50530 SARTILLY - Tél : 02 33 79 38 60 - Fax: 02 33 79 38 61**

- **Pour les renseignements techniques:**

**Isabelle BRICE- Architecte DPLG**  
**2, rue des Rouges Gorges - 50530 SARTILLY - Tél: 02 33 48 19 51 Fax: 02 33 48 13 81**

**Mr Thomas LEBERTRE – Directeur Général des Services de la Communauté de communes de Sartilly**  
**Tél : 02 33 79 38**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.